

COMMUNIQUE

DISPOSITIF ANTI-SDF



A Calais, le 21 janvier 2021

Compte tenu des derniers démantèlements de tentes situées en dessous des ponts Mollien et Faidherbe en date du 19 janvier 2021, la municipalité a fait installer du mobilier urbain sous le pont Mollien tel que des arceaux à vélo qui n'auront aucune utilité à cet emplacement. En effet, on peut constater que la créativité est grande dans cette inhumanité.

Ce mobilier urbain n'a pour but que d'empêcher les personnes sans domicile de trouver un peu de repos et de se mettre à l'abri du vent et des intempéries, symbolisant le rejet, toujours plus loin, des personnes les plus exclues.

Natacha Bouchart, maire de Calais, sera-t-elle une fois de plus récompensée à la cérémonie des Pics d'or organisée par la fondation Abbé Pierre pour ces installations inhumaines ?

Pour rappel, la commune de Calais représentée par madame Natacha Bouchart avait été condamnée par le Conseil d'Etat en 2017, « sur l'exposition, des personnes [...], de manière caractérisée, à un traitement inhumain ou dégradant d'installer des dispositifs adaptés [...] tant que des migrants séjournent à Calais... » De plus, ce type d'agissement ne fait que donner une mauvaise image de notre ville.

Ainsi nous demandons le retrait immédiat de ce mobilier urbain qui n'a vocation qu'à rendre invisible les personnes vulnérables à la recherche d'abris contre le vent et les intempéries.

Le collectif citoyen Respirer Calais et ses élus municipaux :

Virginie Quénez
Christophe Duffy
Yolande Battel
Jean Pierre Moussally
Lynda Krawczyk
Jean Philippe Lannoy

Soutenu par les comités locaux :

